Envoyé en préfecture le 08/01/2026
Reçu en préfecture le 08/01/2026
Publié le
ID : 022-212203426-20251216-12025123-DE

Mairie de Trébédan

Département des Côtes d'Armor

DELIBERATION N° 1/2025/123
Conseil Municipal ordinaire
Séance du 16 décembre 2025
18h30

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de TREBEDAN légalement convoqué, s'est réunis dans la salle de réunion de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, sous la présidence de M. Didier IBAGNE, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :
IBAGNE Didier, LAMY Didier, PAUTHONNIER Eddy, Angelo LOPES BENTO, Franck MELET ABOAF Aurore BLANCHARD Ludivine

Absents excusés : Alain HAMONIAUX donne pouvoir à Didier IBAGNE

Absents :

Secrétaire de Séance : Franck Melet

Voirie Validation du projet des travaux de sécurité routières Rue de la Forge RD 61 Rue des Grandes Landes RD71 et place de l'Eglise

Conseillers en exercice : 8 – Conseillers présents : 7 - Votants : 8

Monsieur le Maire rappelle la validation des travaux de sécurité routière rue des Grandes Landes et place de l'Eglise déjà approuvé et l'ajout à la demande du conseil municipal des travaux de sécurité routière rue de la Forge suite à l'enlèvement des coussins berlinois pour le Trophée Dinan Agglomération, et présente le travail réalisé par l'ADAC en partenariat avec l'ATD concernant l'étude du trafic routier sur les RD61 en agglomération, ces deux études feront l'objet d'un seul dossier de travaux de sécurisation routière. Concernant la Rue de la Forge RD61, il a été relevé 1874 véhicules/jours (dont 60 poids lourds) dans le sens sortie d'agglomération et 800 véhicules/jour dans le sens entrée agglomération. Une écluse a été mise en place en amont des premières maisons, ainsi qu'un radar pédagogique.

Il en ressort que sans l'écluse 85 % des véhicules roulent en moyenne à 70 km /h en entrant dans l'agglomération et qu'avec l'écluse l'indice de vitesse descend à 58 km/h, il est constaté que 26% des usagers sont en excès de vitesse au lieu de 45 % sans l'écluses.

Dans le sens sortant d'agglomération 85 % des usagers sont en moyenne à 73 km/h sans l'écluse et 85 % des usagers sont en moyenne à 66 km/h avec l'écluse, soit 45 % des conducteurs sont en excès de vitesse avec écluse au lieu de 70 % des conducteurs en excès de vitesse sans l'écluse.

Les balises du test ne permettent pas de réduire suffisamment la chaussée, la réalisation des bordures basses permettrait de diminuer plus les vitesses.

Proposition de l'ADAC : 1 marquage au sol en entrée d'agglomération, 1 écluse à 2 îlots en entrée d'agglomération, une écluse à 1îlot ensuite (+ une limitation à 70 km/h en amont au lieu-dit le pont de Kerual).

Proposition complémentaire de l'acquisition d'un radar pédagogique déplaçable sur plot béton, d'un coût de 2 500 € HT

Le montant total du projet est de 35 500 € HT

Les recettes prévues sont les Amendes de police, le département 22 pour la couche de roulement, la DETR et DSIL pour 35 % et le fonds de concours de Dinan Agglomération.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

-d'Approuver le dossier l'ADAC, présenté, qui s'ajoute à celui des Grandes Landes, demande un document qui réunira les deux projets de travaux de sécurité routière.

Envoyé en préfecture le 08/01/2026
Reçu en préfecture le 08/01/2026
Publié le
ID : 022-212203426-20251216-12025123-DE

- d'Autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'occupation du domaine public routier et les conventions sur mandat avec le Conseil Départemental liée à ce projet, Rue de la Forge et Rue des Grandes Landes

- d'Autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au titre des amendes de police et pour la couche de roulement pour participer au financement des travaux de sécurité routière de ces deux rues.

- d'Autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'assistance de l'ADAC pour la consultation des entreprises, rédaction du cahier des charges et participation à l'analyse des offres.

- d'Autoriser Monsieur le Maire à solliciter la DETR et DSIL pour les travaux de sécurité routière sur les 2 entrées d'agglomération : Rue des Grandes Landes et Rue de la Forge.

- d'Autoriser Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours de Dinan Agglomération.

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du conseil municipal de Trébédan
Fait à Trébédan le 7 janvier 2026
Le Maire,
Didier IBAGNE

MAIRIE DE TREBEDAN 22960 (Côtes-d'Armor)

Le secrétaire de séance
Franck MELET